



La lettre des administrateurs CGT

- Groupe La Poste -

PAS DE PROGRÈS SOCIAL SANS SERVICE PUBLIC

Conseil d'Administration du 1^{er} août 2018 - N°191

Comptes Semestriels 2018 : toujours des bénéfices



Avec 2,9% d'augmentation de son chiffre d'affaire, les comptes sont bons, mais pour qui ?

Comme toujours, cela dépend par quel bout de la lorgnette on scrute le contenu. Loin de nous l'idée de déformer ou noircir la présentation, mais il est important de se poser **toutes** les questions, en tenant compte de l'ensemble de la situation du Groupe la Poste.

Dans les services, combien de fois entendons-nous, un discours catastrophique, où la peur de la faillite, liée à la chute abyssale du courrier, est assénée. L'encadrement de proximité est contraint de relayer cette communication qui a pour seul objectif de rendre inéluctable l'acceptation de la politique et les orientations du Groupe.

Les réorganisations se succèdent avec toujours le même refrain et la même musique, et dans le même temps les sacoches restent pleines, les files d'attente vont au-delà de l'entrée des bureaux et le volume des paquets de toutes natures ne cesse de croître.

Pour ce semestre, **l'emploi subit un nouveau recul** avec 6204 emplois équivalents agent supprimés et une précarité galopante, y compris au niveau des filiales. Les salariés dans les services subissent cette politique de destruction de l'emploi et d'augmentation de leur charge de travail avec des conséquences négatives sur leurs conditions de travail, de vie et sur les incivilités. **Oui** les comptes sont économiquement positifs mais n'ont pas la même saveur pour tous...

- un **Chiffre d'Affaires de 12 246 M€** soit + 342 M€ (+2,9%)
- un **Résultat d'Exploitation de 806 M€** en progression de 45 M€ (+5,9%)

Les résultats à retenir de ce premier semestre 2018 :

- une destruction massive d'emplois – 6 204
- une augmentation historique des tarifs de + 4,9%
- la poursuite de la fermeture des bureaux de poste remplacée par des agences postales, des relais poste ou des facteurs guichetier (*voir tableau page2*)
- la vente prestigieuse de l'immeuble La Boétie pour 214 M€ qui améliore la trésorerie de La Poste !

Branche Service Courrier Colis

Un Chiffre d'affaires de 5 708 M€ et une baisse du volume de -6,7% et Le Colis, l'international (Asendia) et les services Silver couvrent 66% de la baisse du courrier Maison Mère.

La BSCC poursuit sa croissance externe sur le marché de la santé à domicile avec Tikeasy et Axeo. La BSCC bénéficie du développement du e-commerce, avec l'augmentation des e-colis et des petits paquets internationaux.

Branche Réseau

La Branche Réseau affiche une baisse de la fréquentation de -6,9%, cela est à mettre en parallèle avec la transformation du réseau menée par la Direction de La Poste. Seuls, les **bureaux de poste** sont pris en compte dans cette statistique soit **8 336 points de contact**. Les bureaux dénommés « partenariats » représentent **8 951 points de contact**.

La non prise en compte de cette activité et la diminution des horaires d'ouvertures contribuent à la baisse structurelle de la fréquentation.

La Poste Mobile

La Poste Mobile a eu une croissance sur son parc avec un nombre de ligne multiplié par 4. Cette croissance est liée depuis janvier 2018 aux 200 vendeurs formateurs et à l'implication et l'investissement des chargés de clientèle et des conseillers financiers. La nouvelle offre Box ADSL déployée sous le nom La Poste Mobile peut répondre aux besoins quand on sait que 30 millions de foyer ne disposent pas encore du Très Haut Débit.

Et l'évolution des bureaux !!

	2017	06/ 2018	Trajectoire 2020	Trajectoire 2023
Bureaux de poste	8414	8 336	6887	5300
dont facteurs guichetiers	755	833	1000	1000
dont MSAP	504	504	504	900
Partenariats	8686	8 951	10400	11800
dont APC	6160	6 257	7000	7000
dont RPC	2526	2 694	3400	4800
dont RPU (relais urbains)	469	568		
Autres points de contact	0	26	26	26
Total	17126	17 313	17313	17126

Ces chiffres permettent de mieux comprendre les statistiques de la fréquentation, puisque c'est un réseau transformé qui est en train de se construire. **En 2023 il ne resterait plus que 3 400 bureaux** de plein exercice, comme nous les appelons.

La Banque Postale

Le Produit Net Bancaire de la Banque est de 2 926 M€ soit +4,2% et avec un coefficient d'exploitation à 81,4%. La Banque a mieux maîtrisé ses charges et ses risques. Les encours de crédit immobilier et crédit consommation sont à la baisse par rapport la période N-1, mais revient dans un rythme normal avec 2,6% et 2,5% d'augmentation. En ce qui concerne l'Assurance non Vie, la production augmente de 2,1%. Les encours de la filiale BPE sur la clientèle patrimoniale ont fortement progressé (+19,8%), c'est à mettre en lien avec l'installation des corners BPE en bureaux de poste. La Banque Postale poursuit son plan de marche avec le crédit aux entreprises en progression de +52% lié aux chargés d'affaires entreprises et aux meilleurs accompagnements des RC Pro (Responsables Clientèles Professionnels).

Geopost

Geopost reste la filiale la plus productive (mais à quel prix pour les conditions de travail) avec un chiffre d'affaires de 3 527 M€ soit 8,3%, avec quelques écarts sur les changes de -44 M €. Geopost a poursuivi sa frénésie d'acquisition en France avec ALP qui regroupe Delifresh, Freshlog et 360° Service et en Espagne avec des franchises Sueur.

Enfin, sur la logistique Urbaine, elle se développe avec Stuart sur 30 nouvelles villes en France, Angleterre et Espagne avec notamment les livraisons Carrefour et Franprix. Par contre, le résultat d'exploitation est en baisse de -6% car il subit une décroissance organique par la pression des coûts de livraison et de la sous-traitance en Allemagne (-22 M €).

Branche Numérique

La BNUM affiche un chiffre d'affaire de 342 M €. Comme nous l'avons déjà souligné cette activité n'a pas une vocation de branche mais devrait avoir une vision transverse en collaboration avec l'ensemble des branches.

Docapost : décroissance organique de -2,7 M € (hors progression du CA intra BNUM) due principalement à :

- La dégradation de l'activité chèques/éditique de -8,5 M € en lien avec la baisse des volumes.
- La croissance des activités numériques de +4,8 M € incluant une activité dynamisée par le développement des plateformes digitales et des services Confiance (dématérialisation, e facture, Contralia).

Immobilier

Erosion des surfaces mises à bail avec une baisse de 0,4% en 2017.

REX en progression de +182 M €, du fait de la cession de la Boétie (plus-value de 168 M€) intervenue le 03/05/2018

Emprunt perpétuel

La Poste a augmenté ses capitaux propres, pour cela elle a contracté un **emprunt perpétuel** de 750 M € et un taux à 3,125%.

Les grandes orientations et les grands projets se lisent à travers ces résultats semestriels



Les nouveaux services comme « Veiller sur mes parents » ne répondent pas aux attentes et aux investissements que le groupe a misés dans ce secteur.

La stratégie poursuivie entraîne la suppression de bureaux de poste et d'emplois. Les grandes orientations et les grands projets se lisent à travers ces résultats semestriels et se traduisent dans notre quotidien, par la dégradation des conditions de vie et de travail.

Ils s'appellent pour le Courrier/Colis, le Schéma Directeur industriel Courrier/Colis, pour les services financiers, Excello, pour les services support, Servir le Développement, pour le réseau, MCU2 (Management Commercial Unique). Cette cohérence n'a pour autre objectif que la rentabilité à chaque étage avec une recherche permanente d'augmentation de la productivité « apparente du travail ».

Le plan (de communication) de 3 000 recrutements de facteurs, (ne comble même pas les départs naturels), fruit de la mobilisation des salariés, ne peut que faire sourire quand on regarde le nombre d'emplois supprimés et c'est dommage que certains se laissent encore bercés par les illusions récitées, souvent de façon incantatoire par d'autres, alors que des rendements toujours plus conséquents nous sont demandés.

Ces réorganisations font que les offres de la bourse d'emplois interne sont toujours élevées avec + de 7 000 postes. Des métiers sont en carence faute de compétences en interne. De plus, La Poste accroît stratégiquement la précarité en particulier dans les métiers les plus difficiles de la branche Courrier/Colis et à Geopost.

Les administrateurs CGT rappellent au représentant de l'APE (Agence de Participation de l'Etat) que dans la loi de modernisation, il était souhaité un Etat de proximité vis-à-vis de l'utilisateur et garant de l'accessibilité des services publics, notamment dans les territoires ruraux. Nous demandons à ce que l'Etat rappelle les missions de service public et d'aménagement du territoire que La Poste doit garantir aux usagers, à tous nos concitoyens et aux postières et postiers.

L'actualité

CNP et Caisse des Dépôts et Consignations

En préambule de l'intervention faite lors du Conseil d'Administration du 1 août, il nous semble bon de dire deux petits mots sur l'intégration de la CNP au sein du groupe La Poste et sur l'hypothèse d'un nouvel actionnaire majoritaire, la Caisse des Dépôts et Consignations.

Sur les aspects techniques, la LOI n°2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales stipule dans son article 1 « **Art. 1er-2.-I. — La personne morale de droit public La Poste est transformée à compter du 1er mars 2010 en une société anonyme dénommée La Poste. Le capital de la société est détenu par l'Etat, actionnaire majoritaire, et par d'autres personnes morales de droit public** ».

C'est donc cet article 1, en plus de l'article 54 (voir intervention ci-dessous), que la loi PACTE va modifier, afin que l'Etat ne soit plus l'actionnaire majoritaire au sein de la SA.

Afin de ne pas alarmer salariés, élus et citoyens, la communication postale et gouvernementale ne cesse de mettre en avant **la notion de 100% public ou encore un grand pôle public financier au service des territoires.**

Ces mots sont rassurants mais le fond demeure. C'est le désengagement de l'Etat, et les faits sont têtus car l'actionnaire principal sera bien le décideur comme dans toutes les SA, et dans notre cas ce sera la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Pour plus de clarté et de compréhension cette opération relève d'un accompagnement de la stratégie de La Poste afin de lui permettre de financer sa croissance externe (GEOPOST et les sociétés de Prestations de Services A Domicile) conformément à la trajectoire 2023.

Le communiqué fédéral pose clairement les enjeux et nécessite l'intervention des salariés sur les choix à venir et le contenu de nos métiers.

Intervention au Conseil d'Administration du 1 août 2018

Il est toujours intéressant de lire la presse car apparemment on y trouve plus d'informations stratégiques sur l'avenir du groupe La Poste que dans la documentation remise officiellement aux administrateurs salariés.

Ceci dit nous devrions nous revoir rapidement puisque, toujours d'après la presse, les semaines à venir s'annoncent intenses pour la recomposition du capital du groupe la Poste en lien avec la gouvernance de CNP Assurances.

Nous pouvons lire dans (Les Echos et Opinions) que la démission – officiellement « pour raisons personnelles » - de, Frédéric LAVENIR directeur général de la CNP, préfigure un mouvement beaucoup plus vaste autour du premier assureur français de personnes. Recomposition suspendue pour ne pas interférer avec la réforme ferroviaire,...

En effet La Poste prendrait, via la banque postale, le contrôle de la CNP détenue à 41% par la Caisse des Dépôts et Consignations qui montera en contrepartie au capital du groupe. L'objectif de cette prise de contrôle de CNP Assurances créerait ainsi un important groupe de bancassurance.

Ce montage expose toutes nos divergences sur les orientations, le contenu et les missions de service public, et notamment sur la gouvernance et son contrôle par une personne publique. Car nous pourrions voir dans ce rapprochement cette idée d'un pôle financier public détenu et gouverné par des opérateurs publics, ce que propose entre autres, la CGT.

Malheureusement, quand on regarde la structuration du capital de la CNP, entrée en Bourse en 1998, c'est près de 22% de ses actions qui sont détenues par des investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, fonds de pension...), par près de 140 000 actionnaires individuels et par un actionariat salarié.

Cette orientation ajoutée à celle de GEOPOST présentée lors du dernier comité de groupe nous laisse craindre une accélération dans l'ouverture du capital. La philosophie impulsant le développement de la logistique urbaine dans les métropoles, nous interpelle et nous inquiète. GEOPOST, nous l'avons vu à travers l'élaboration du schéma industriel du courrier présenté en mars 2017, est le laboratoire de la politique industrielle du Groupe.

Concevoir le développement de la logistique urbaine en devenant un actionnaire minoritaire, laissant la part belle aux capitaux privés, ne peut que nous laisser penser qu'au nom de la cohérence, les frontières tomberont plus facilement.

Il est évident que l'entrée d'une logique du profit à tout prix, même si aujourd'hui au sein de La Poste les

critères de gestion sont issus de cette même philosophie, accentuerait, sans l'intervention des salariés, la dégradation des conditions de travail et du service public.

Notre analyse, sur la composition du conseil d'administration du groupe La Poste, se trouve confortée par la proposition rédactionnelle de l'article 54 de loi PACTE. L'opération envisagée, n'est pas symbolique, mais bien de nature à souligner un désengagement, qui aurait pour effet de faire passer La Poste, service public ancré dans le quotidien des Français, de la gouvernance de l'Etat à celle de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La manœuvre verrait l'Etat passer sous les 50% du capital de La Poste et c'est ainsi que la rédaction de l'article 54 de la proposition de la loi PACTE exprime clairement l'abandon de référence à un opérateur public et prévoit la désignation d'un représentant de l'Etat.

Pour nous c'est une nouvelle étape de franchie et la proposition de loi ouvre toute possibilité pour une ouverture prochaine du capital du groupe la Poste aux actionnaires privés !!!

Nous aimerions, Monsieur le Président, connaître les orientations précises sur ce dossier, ainsi que la signification de l'article 54 issu de la proposition de la loi PACTE modifiant les textes régissant la composition de notre conseil d'administration.

Et les 80 kilomètres heures

Nous avons interpellé le Président Philippe Wahl sur l'entrée en vigueur de la limitation de vitesse qui est passée de 90 à 80 kilomètres par heure. Nous avons demandé d'avoir une information sur l'incidence directe que cette modification entraîne sur le travail des postières et postiers, sans oublier les salariés des filiales et les sous-traitants. Car cet impact est particulièrement important en milieu rural avec des hauts le pied conséquents.

En effet, soit il leur faudra passer, pour exécuter les mêmes tâches, 12% de temps en plus. Sur une journée de huit heures (notamment les tournées à la sacoche), cela représente... 58 minutes ! Soit, vous diminuez leur rendement et augmentez d'autant le montant des affranchissements auprès des utilisateurs, comme cette dernière solution n'est pas à l'ordre du jour du fait des autorisations nécessaires. Nous vous demandons concrètement quelle enveloppe a été provisionnée, dans un premier temps, pour rémunérer ces heures supplémentaires générées et quelles mesures dans un deuxième temps, sont projetées pour réviser les parts de tournées afin que la nouvelle limitation de vitesse soit prise en compte.

Les administrateurs CGT du groupe La Poste
Brigitte Jonon - Alain Bard

Prochain CA le 25 septembre 2018

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr